

---

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 mai 2017 à 18h30 heures,

### À la salle polyvalente d'Epersy (commune déléguée d'Entrelacs)

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jérôme DARVEY Départ après la 54 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ après la 33 <sup>ème</sup> délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ après la 33 <sup>ème</sup> délibération
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
25	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANCOIS
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	Pouvoir d'Yves HUSSON
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC
34	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARD	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 17 <sup>ème</sup> délibération
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
42	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
43	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

**Absents excusés :**

Marie-Pierre MONTORO  
Corinne CASANOVA

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS  
Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

SAINT OFFENGE  
PUGNY CHATENOD  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directeur Général Adjoint  
Chargée de mission Communication  
Directeur des services à la population  
Directeur du pôle Eau  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 262 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 68 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (39 titulaires et 3 suppléants), et 55 votants.

*HABITAT*

**Versement des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- **150** réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :

- **90** aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
- **60** aides liées à l'autonomie des personnes.

- **30** réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :

- **16** aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

À ce jour, le dossier validé et pour lequel une subvention de Grand Lac est sollicitée est :

1 subvention au titre de la précarité énergétique pour le propriétaire bailleur suivant :

- **Société Foncière Habitat et Humanisme**, prime d'un montant de 500 euros

L'aide de Grand Lac sera versée au propriétaire directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP voté lors du Conseil communautaire du 09 février 2017 (révision n°1), soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans permettant de financer le volet animation et le volet travaux du PIG.

Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG, dont 8 500 € ont déjà été attribués. Une fois l'aide ci-dessus attribuée, il restera un crédit de 123 000 €.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à procéder au versement de la subvention précitée au titre du PIG.

Aix-les-Bains, le 18 mai 2017

Pour le Président empêché,  
Jean-Claude Loiseau,  
1<sup>er</sup> vice-président de Grand Lac

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Habitat - Versement des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/05/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/05/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1838 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170518-d1838-DE

---

**Date de décision :** 18/05/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement